

EXTRAIT DU REGISTRE DES
DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE D'ERMONT

SÉANCE DU 08 AVRIL 2026

L'an deux mille vingt-six, le huit du mois d'avril à 19 H 00

OBJET : CADRE DE VIE, AMENAGEMENT ET TRANSITION ECOLOGIQUE

Attribution d'une subvention exceptionnelle à l'association « Compagnie d'Arc d'Ermont »

Le Conseil Municipal dûment convoqué par Monsieur le Maire, le **1^{er} avril 2026**, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de **M. Xavier HAQUIN, Maire**

N°2026/051

Présents :

M. Xavier HAQUIN, **Maire**

Mme DEHAS, M. RAVIER, Mme CHESNEAU, M. LAROZE, Mme MÉZIÈRE, M. JOBERT, Mme APARICIO TRAORÉ, **Adjoint au Maire**

M. CARON, Mme SANTA CRUZ BUSTAMANTE, M. BLANCHARD, Mme GUTIERREZ, M. HORNE, Mme LAPOUGE, M. KNOBLOCH, Mme AUROUX, M. DELBOSC, Mme GESPACH, M. HEBBAL, Mme PETIT, M. DUMAINE, Mme MANS, Mme DUTERTRE MAILLET, M. DUC, Mme DE CARLI, M. FRANCOIS, Mme LACOUTURE, M. NINOUE, Mme CAUZARD, M. BATTON, Mme DUPUY, M. MELO DELGADO, Mme CUSTODIO, Mme ROUSSEAU, **Conseillers Municipaux**

Absent excusé ayant donné pouvoir :

M. RUTH (pouvoir à Mme DEHAS)

Le nombre des Conseillers Municipaux en exercice est de 35 (la condition de quorum est de 18 membres présents).

Déposée en Sous-Préfecture le : 10/04/2026

Publiée le : 14/04/2026

Le Maire,



Les Conseillers présents formant la majorité des membres en exercice, conformément à l'Article L. 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, il a été procédé à la nomination d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil : **M. KNOBLOCH** ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptés.

Délais et voies de recours :

Si vous désirez contester la présente décision, vous pouvez saisir le Tribunal Administratif de Cergy -Pontoise compétent d'un recours contentieux dans les deux mois à partir de la notification de la décision attaquée. Vous pouvez également saisir d'un recours gracieux, l'auteur de la décision. Cette démarche prolonge le délai de recours qui doit alors être introduit dans les deux mois suivant la réponse (l'absence de réponse au terme des deux mois valant rejet).

OBJET :

CADRE DE VIE, AMÉNAGEMENT ET TRANSITION ÉCOLOGIQUE

Attribution d'une subvention exceptionnelle à l'association « Compagnie d'Arc d'Ermont »

Sur proposition du Maire,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment son article L. 2121-29 ;

VU l'avis de la Commission Cadre de Vie, Aménagement et Transition Ecologique du 3 avril 2026 ;

VU la demande d'aide financière sollicitée par l'Association « Compagnie d'Arc d'Ermont » pour l'organisation de son centième anniversaire prévu le 7 juin 2026 au complexe Raoul Dautry,

CONSIDÉRANT le souhait de la commune de soutenir financièrement les associations dans leur fonctionnement et développement,

**Après en avoir délibéré,
LE CONSEIL MUNICIPAL**

A l'unanimité des suffrages exprimés (35 voix)

- **ATTRIBUE** une subvention exceptionnelle de 3 000 euros au profit de l'association « Compagnie d'Arc d'Ermont »,
- **DIT** que cette dépense est prévue au budget prévisionnel 2026 ;
- **AUTORISE** le Maire à signer tout document y afférent.



Pour extrait conforme,

Le Maire

Conseiller départemental du Val d'Oise

Xavier HAQUIN